

Fin de l'exercice financier : 31 décembre 2024

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Charles-Lemoyne tenue en mode virtuel, le jeudi 10 avril 2025, à 18 h 30 sous la présidence Mme Lisa Baillargeon.

Intervenants :

- Mme Lisa Baillargeon, présidente du CA et d'assemblée
 - Mme Danielle Latour, secrétaire du CA et d'assemblée
 - Mme Caroline Cloutier, administratrice au CA et présidente du comité de mise en candidature
 - M. Christian Langelier, directeur général
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

La présidente, Mme Lisa Baillargeon, souhaite la bienvenue à tous les membres à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Charles-LeMoyne.

Elle indique qu'elle agira à titre de présidente d'assemblée et présente les personnes qui l'ont l'assistée pour l'animation :

- Mme Latour, secrétaire d'assemblée ;
- Mme Cloutier, présidente du comité de Mise en candidature et présidente d'élection;
- M. Langelier, directeur général de la Caisse.

Mme Baillargeon explique que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets, alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours. C'est lors de cette période que les membres se prononceront sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo de M. Guy Cormier

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Une courte capsule vidéo est présentée pour expliquer aux membres le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions avec les membres. De plus, la présidente apporte des précisions sur les membres de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

La présidente fait la recommandation de nommer Mmes Sabrina Marcoux et Catherine Tétreault scrutatrices et demande un proposeur ainsi qu'un second.

(Retiré) propose cette recommandation et (retiré) seconde celle-ci.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de nommer Mmes Marcoux et Tétreault, scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Mme Latour fait la lecture de l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1. Mot de bienvenue**
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins**
- 2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA**
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices**
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2024**
- 3. Retour sur l'année 2024**
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration**
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**
 - 3.3. Rapport financier**
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**
- 4. Période de questions**
- 5. Propositions soumises au vote**
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration**
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection**
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature**
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates**
 - 5.2.4. Élection par votation**
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**
- 6. Fin de la rencontre et remerciements**
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée**

Mme Baillargeon informe que (retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et que cette proposition est appuyée par (retiré).

Mme Baillargeon invite alors les membres à voter pour ou contre l'adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité d'adopter l'ordre du jour.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 avril 2024

La présidente informe que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse.

Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance et qu'il est disponible pour consultation en direct avec le lien « *Documents* », la présidente demande un proposeur et un second sur ce point.

(Retiré) propose l'adoption du procès-verbal et (retiré) seconde.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter à la majorité le procès-verbal.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

3.1. Rapport du conseil d'administration

La présidente présente les membres du conseil d'administration et les remercie pour leur implication. Elle rappelle la mission du Mouvement Desjardins qui est de contribuer au développement des communautés et d'accompagner les membres et clients dans leur autonomie financière, depuis maintenant 125 ans.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente fait le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année mentionnant :

- Règle déontologique relative à la déclaration d'intérêts et de personnes liées et mise à jour du répertoire :
 - Le CA s'est assuré du respect de la règle
- Règle déontologique relative aux dépôts et aux crédits :
 - Le CA déclare n'avoir constaté aucune dérogation relative aux dépôts acceptés par la caisse, aux crédits consentis et au traitement des situations d'irrégularité relatives à de tels crédits à l'égard d'une personne intéressée à l'égard de la caisse, un employé de la caisse ou une personne qui lui est liée
- Règle déontologique relative à l'octroi de contrats de fourniture de biens ou de services
 - La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier au 31 décembre 2024

Une capsule vidéo présente les résultats de la Caisse qui est en bonne position dans le marché suite aux excellents résultats pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024.

En conclusion, Mme Baillargeon remercie le directeur général pour sa gestion rigoureuse. Aucune questions ou commentaires ne sont formulés par les membres.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une courte capsule vidéo est présentée afin d'expliquer les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit pour le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) ou en dons et commandites.

La constitution du solde au 31 décembre 2024 du FADM est expliqué par courte capsule vidéo.

Par la suite, Mme Latour présente la répartition par secteurs des montants attribués aux dons et commandites totalisant 150 382 \$ en 2024, soit :

- 12 743 \$ en éducation ;
- 40 073 \$ en santé et saines habitudes de vie ;
- 52 663 \$ en culture ;
- 4 470 \$ en développement économique, emploi et entrepreneuriat ;
- 40 433 \$ en engagement social et humanitaire.

Mme Latour présente les projets et initiatives soutenus par la Caisse, soit :

- L'éducation financière ;
- La caisse scolaire ;
- Microcrédit aux entreprises ;
- Le fonds du Grand Mouvement ;
- Créavenir ;

De plus, une courte capsule vidéo sur le Fonds d'entraide Desjardins est présentée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est posée par les membres.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristourne)

Une vidéo portant sur les éléments distinctifs de la coopérative est présentée.

Le directeur général poursuit en expliquant que la proposition sur le partage des excédents recommandée par le conseil d’administration est la plus avantageuse et totalement conforme aux encadrements applicables.

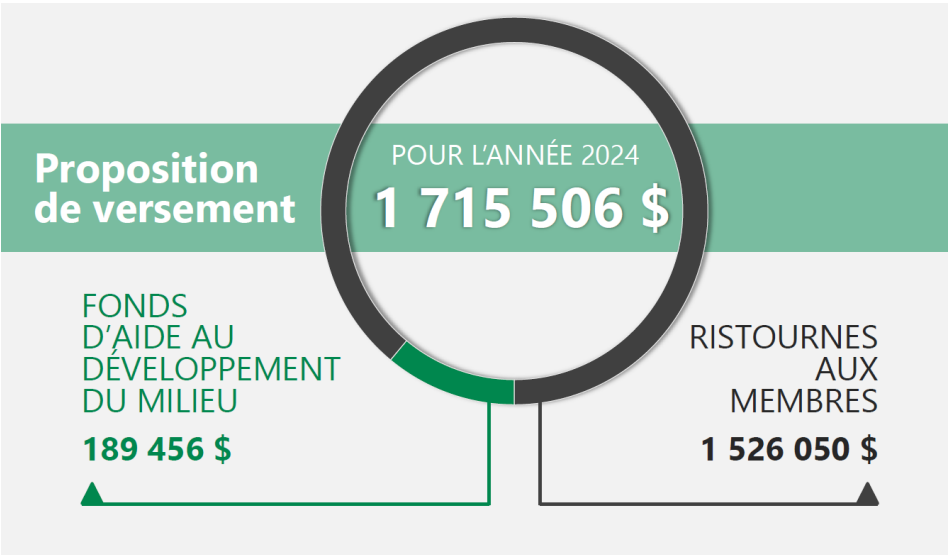
PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		8 006
Virements réglementaires et autres ajustements		(2 439)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(3 021)	
• Autres éléments du résultat	411	
• Utilisation du Fonds d’aide au développement du milieu (FADM) net d’impôt 2024	172	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)	
Solde des excédents à répartir		5 567
Affectation d’excédents au paiement de la ristourne et FADM		(1 331)
• Ristourne	(1 527)	
• Recouvrement d’impôt relatif à la ristourne	385	
• Affectation au FADM	(189)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(4 236)
Solde des excédents à répartir		0

FADM
Fonds d’aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L’affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L’utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

La recommandation du conseil d’administration est de prévoir une ristourne aux membres de 1 715 506 \$ ainsi qu’un versement de ristournes de 189 456 \$ à la réserve du Fonds d’aide au développement du milieu pour investir dans les projets de la communauté. La proposition totalise 1 526 050 \$.



M. Langelier poursuit avec les explications sur la proposition sur la répartition des excédents annuels.

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,58 \$	182
Épargne et placements		225
Fonds		85
Prêts et marges de crédit		388
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	232
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	120
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	246
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	48
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 526
¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.		

La présidente demande une proposition sur la recommandation de partage des excédents.

Elle demande un proposeur et un secondeur pour l'adoption de la recommandation.

(Retiré) propose la recommandation de partage des excédents et est appuyée par (retiré).

VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR L'ADOPTION

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

En tant que présidente du comité de mise en candidature, Mme Caroline Cloutier agira comme présidente d'élection car Mme Baillargeon est en élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la caisse.

Mme Danielle Latour agit comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Caroline Cloutier explique la démarche du profil collectif enrichi qui permet d'assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Profil collectif enrichi – Critères recherchés en 2025		
COMPÉTENCES - Comptabilité - Droit et déontologie - Technologie de l'information	REPRÉSENTATIVITÉ GENRES - Femmes : 2 - Hommes : 2 - Personnes non binaires GROUPE D'ÂGE 18-34 ans : 2 35-49 ans : 2	REPRÉSENTATIVITÉ GÉOGRAPHIQUE Des personnes représentant le secteur de Saint-Lambert et Lafleche
DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE Des personnes représentant la diversité ethnoculturelle	CONTINUITÉ À LA GOUVERNANCE Une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures	AUTRES ÉLÉMENTS DE REPRÉSENTATIVITÉ Savoir-être : réfère à des qualités essentielles pour contribuer aux décisions du conseil dans le respect des valeurs Desjardins.

En 2025, 4 postes sont à pourvoir au conseil d’administration et la Caisse a reçu 5 candidatures répondant aux conditions et aux qualités requises par la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse.

Les personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d’administration cette année sont :

- Mme Lisa Baillargeon;
- Mme Yolaine Lapointe;
- M. Narcisse Mbianga;
- M. Anis Ouanes;
- M. Yvan Stael Ndjakou.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l’élection des membres du conseil d’administration, un temps de présentation est alloué aux candidats pour se présenter aux membres de la caisse.

5.2.4 Élection par votation

Puisqu’il y a 4 postes à pourvoir au conseil d’administration et que le nombre de candidatures est supérieur au nombre total de postes à combler, il y aura un vote en différé.

5.3 Précisions sur l’exercice du vote en différé et l’annonce des résultats

Mme Baillargeon indique que dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition du partage des excédents annuels et les ristournes, ainsi que pour les administrateurs qu’ils souhaitent élire au conseil d’administration.

Elle apporte les précisions suivantes :

- Seuls les membres de plein droit depuis 90 jours peuvent voter ;
- Les membres peuvent voter dans AccèsD ou en utilisant les bornes de votations à la caisse.

Les membres sont également informés qu’en clôture de l’assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu’au lundi 15 avril 2025, à 23 h 59.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les résultats de tous les votes en différé seront diffusés sur le site Internet et également disponibles auprès de la Caisse. Ce qui mettra officiellement fin à l’assemblée générale annuelle, à moins d’un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Mme Baillargeon remercie les membres qui se sont branchés en mode virtuel pour l’AGA. Elle remercie également le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

La présidente met fin à la rencontre sans conclure l’assemblée puisque la période de votation sera ouverte jusqu’au 14 avril 2024 à 23 h 59.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

À l’issue de la période de votation auprès des membres, les résultats obtenus à l’égard des scénarios recommandés par le CA sont :

- Proposition sur la répartition des excédents annuels :

93,79 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

Versement total de **1 715 506 \$**, soit **1 526 050 \$** en ristournes à nos membres et **189 456 \$** au Fonds d’aide au développement du milieu pour soutenir des projets aux retombées positives pour la communauté.

De plus, les membres élus sont :

- Lisa Baillargeon
- Yolaine Lapointe
- Narcisse Mbianga
- Anis Ouanes

Levée d’assemblée : 16 avril 2024 à 12 h 04.

Lisa Baillargeon,
présidente

Danielle Latour,
secrétaire
